

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 112 du 03 février 2022, 14h00

En visioconférence

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 03 mars 2022**

**Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation**

**SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

**Collège des professeurs et personnels assimilés :**

Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET (pouvoir), Pascal GANDOULPHE, Muriel GIACOPELLI (pouvoir), Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI (pouvoir), Michel RUQUET, Céline VIESSANT.

**Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :**

Alexandrine BERTAUD (absente), Emilie CARRETIER, Sophie DE CACQUERAY, Sébastien FOURNIER (pouvoir), Julien FROMONOT, Pierre MAGNIEZ (pouvoir), Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT (absente).

**Collège des Usagers :** Coline ACQUARINI-BRUNA, Camille BAGNOL, Mathilde CORNET (pouvoir), Meryem HAMIDI ALAOUI, Damien JARFAUT, Raphaël LAMAGNA-MARCIANO, Servane LAHUEC (pouvoir), Théo LESCENT, Christophe LIN, Nicolas MASTORCHIO, Ari SAMAK (pouvoir), Alexandre SIMEONI, Logan THEBERT.

**Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Catherine AVILES, Béatrice DELORGE, Alphonse GIORGI (absent), Priscillia PUIG.

**Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative : /**

**Membres en exercice : 39**

**Quorum : 20**

**Nombre de présents ou représentés : 30**

**PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /**

**ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS :** Nathalie ALMERAS, Pascale BRANDT-POMARES, Patrice BONNET, Cécile BOZZO, Lionel BRINGOUX, Estelle CHABERT, Fanny CLAIN, Virginie CULOMA-SAUVA, Véronique CHARRASSE, Pascale DE PADUA, Idoya DE PONCINS, Sophie FAYET, Patricia GAITAN, Annie GUILLERM, Marie-Laure HOANG, Anne-Gaëlle JOYAUX, Hervé JUVENAL LAMBERT, Jacques MASSONI, Danielle MOURGUIART, Alain PARAPONARIS, Nathalie PARQUIER, Christine PENY, Emma RAMANANTSALAMA, Anaïs SAINT-JONSSON, Patricia SANCHEZ, Hervé TORTEL, Eric VALERIO.

**ORDRE DU JOUR :**

**I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

- PV de la séance du 13 janvier 2022

**II. VIE ETUDIANTE**

- Répartition des crédits FSDIE pour 2022
- FSDIE Projets

### III. FORMATION/PEDAGOGIE

- Demande de modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) par les composantes pour 2021/2022 (session de substitution)
- Demande de modifications de l'offre de formation pour 2022/2023 : Polytech
- Périodes et modalités d'inscription pour l'année universitaire 2022/2023
- Dates de campagne de sélection en master 1 (eCandidat) pour 2022/2023
- Charte « formation soutenue par AMU »
- Accréditation de l'offre de formation : Bilan et stratégie



**Le VP Formation** constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h05. Il indique qu'aucune présentation n'a été prévue à l'ordre du jour et le point « Vie étudiante » sera traité en premier afin de disposer d'un temps suffisant pour débattre sur le projet d'accréditation de l'offre de formation 2024.



#### I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL

**M. Torre**, absent à cette séance, a transmis quelques ajustements relatifs à ses interventions du 13 janvier concernant les actualités, la présentation des « campus connectés », et le diplôme en partenariat avec l'USTH au Vietnam. **M. Leoncini** note également qu'il manque un élément à sa remarque sur ce dernier dossier.

**Après correction, la CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2022.**

#### II- VIE ETUDIANTE

##### 1)- Répartition des crédits FSDIE pour 2022

En l'absence de M. Moro, Mme Delorge est invitée à présenter les dossiers de la rubrique « Vie étudiante ».

**Mme Delorge** rappelle que lors de la CFVU du 16 septembre 2021, un rectificatif de la répartition des crédits FSDIE avait été voté afin d'équilibrer le budget 2021, suite à des écarts liés à des événements qui ont dû être reportés au regard de la crise sanitaire. Il est question lors de cette séance de se prononcer sur la répartition des éléments constitutifs de l'enveloppe pour l'année 2022.

Elle détaille les différentes rubriques et précise notamment que 455 200 € sont réservés aux FSDIE Projets et 250 000 € pour le FSDIE Social qui contribue pour partie à l'achat d'ordinateurs dans le cadre de la fracture numérique.

Elle annonce que la plupart des montants sont reportés d'une année à l'autre, pour les rubriques récurrentes, et indique qu'une nouvelle ligne est destinée à « l'aide au logement d'urgence » pour un montant de 18 000 €.

La Commission *ad hoc* réunie le 26 janvier dernier a émis un avis favorable à l'ensemble des propositions de répartition des crédits FSDIE.

**Mme Bagnol** demande si le dispositif PSC1 (formation aux gestes de premiers secours) est le même que celui du SUAPS. **Mme Delorge** explique que les étudiants s'inscrivent effectivement sur la plateforme du SUAPS, puis le Pôle vie étudiante de la DEVE instruit les dossiers financés par le FSDIE auprès du partenaire formateur (AMS Croix Blanche).

##### Vote :

**La CFVU approuve, à l'unanimité, la répartition indicative des crédits FSDIE pour l'année 2022, après avis de la Commission FSDIE Projets réunie le 26 janvier 2022.**  
(voir annexe 1 du présent procès-verbal)

##### 2)- FSDIE PROJETS

**Mme Delorge** commente que sur la vingtaine de dossiers examinés, un seul a été différé : « Sortie scientifique en mer », car le projet doit être affiné afin qu'il réponde à l'ensemble de la communauté étudiante. Un autre projet a reçu un avis défavorable de la Commission car sa thématique : « Réaménagement de l'espace extérieur de l'IFMK » relève de la CVEC de campus. La composante SMPM a été saisie pour suite à donner.

**Le VP Formation** propose au vote le montant de 27 306,91 €, correspondant aux subventions accordées par la Commission *ad hoc*.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, les avis de la Commission FSDIE Projets, réunie le 26 janvier 2022. (voir annexe 2 du présent procès-verbal)**

### **III- FORMATION / PEDAGOGIE**

#### **1)- Demande de modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) par les composantes pour 2021/2022 (session de substitution)**

**Mme De Cacqueray** explique que la FDS propose des oraux pour certaines épreuves initialement prévues à l'écrit au regard du faible nombre d'étudiants concernés par la session de substitution.

**M. Leoncini** revient sur le contexte de cette session qui a engendré une surcharge de travail pour les équipes pédagogiques et administratives. Il souhaite savoir si la gouvernance est consciente de ces heures supplémentaires cumulées.

**Le VP Formation** réaffirme qu'AMU reconnaît l'implication des personnels depuis le début de la crise sanitaire en 2020. Il propose qu'un message soit adressé depuis la Présidence afin de remercier les personnels pour leur engagement et le temps supplémentaire consacré au bon fonctionnement de l'établissement.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, la demande de modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour 2021/2022, proposée par la Faculté des Sciences relativement à la session de substitution. (Annexe 3 du présent procès-verbal)**

#### **2)- Demande de modifications de l'offre de formation pour 2022/2023**

**Le VP Formation** rappelle qu'en matière d'ouverture de formation à l'apprentissage, les demandes de modifications sont examinées hors campagne annuelle.

La composante Polytech-Marseille propose un nouveau parcours au sein de la mention « systèmes numériques » du diplôme d'ingénieur (DI). Le vice-président délégué sciences-technologies, M. Enoch, a donné un avis favorable attestant de la non concurrence de cursus dans ce domaine, au sein d'AMU.

Le porteur de projet **M. Tortel**, directeur du département « Microélectronique et Télécommunications », est invité à présenter cette demande d'ouverture.

**M. Tortel** explique que dans le cadre de la diversification et l'amélioration de l'offre de formation, le projet de formation sur « *l'internet des objets* » a été accrédité par la Commission des titres d'ingénieur (CTI). L'ouverture en formation initiale d'un parcours « systèmes numériques » sous statut d'apprenti dans ce cycle d'ingénieur est prévu à la rentrée 2022/2023.

**Mme Carretier** qui a expertisé ce dossier en confirme la complétude, notamment par la description de la formation en blocs de compétences et les interactions avec les partenaires du monde socioéconomique. Elle indique qu'au niveau national, il existe peu d'offres de formation relative à cette branche d'activité, et rappelle que le CFA a également donné un avis favorable.

**M. Leoncini** s'intéresse au recrutement pour ces trois années de formation en apprentissage afin de vérifier s'il diffère en fonction du régime d'études. Il souhaite ainsi savoir si les disciplines fondamentales seront solides pour permettre une poursuite d'études, par exemple en recherche, comme c'est le cas de certains profils d'étudiants qui s'inscrivent en doctorat après le cycle ingénieur.

**M. Tortel** indique que le recrutement est basé sur un concours et un entretien. Les dossiers de demande d'apprentissage vont provenir en majorité de L2, BTS ou DUT et seront instruits selon les mêmes grilles de critères que les cursus du DI sous statut étudiant. Il n'est pas prévu de mesures dérogatoires, le diplôme doit maintenir son niveau d'exigence. Il confirme que le socle de base scientifique est assuré et qu'il serait possible à terme de proposer une option recherche selon les profils.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande d'ouverture en apprentissage du parcours « systèmes numériques » au sein du diplôme d'ingénieur de Polytech-Marseille à compter de l'année universitaire de 2022/2023. (Annexe 4 du présent procès-verbal)**

#### **3)- Périodes et modalités d'inscription (PMI) pour l'année universitaire 2022/2023**

**Mme De Cacqueray** indique que le principe de bornage de l'année universitaire reste inchangé à 13 mois (01/09/N à 30/09/N+1) et que le cadrage proposé par la DEVE a fait l'objet d'une consultation des composantes qui y sont favorables.

Elle indique que comparativement aux PMI de 2021/2022, les inscriptions administratives (IA) de tous les niveaux de diplômes sont reportées de deux jours, à savoir au 30/06/2022, à l'exception des néo-bacheliers pour lesquels le calendrier national « Parcoursup » est fixé au 07/07/2022. Quant à la date limite des inscriptions (tous niveaux confondus hors doctorat), celle-ci est avancée d'un jour, soit au 16/09/2022.

Concernant la régularisation des IA, ainsi que la réalisation des inscriptions pédagogiques (IP), **Mme De Cacqueray** explique que les dates butoirs restent inchangées : fin des IA le 30/11/2022 et fin des IP le 15/11/2022 (le 30/11/2022 pour les internes s'inscrivant en Master).

**M. Leoncini** demande une précision pour les étudiants des écoles préparatoires inscrits parallèlement à l'université. En effet, la date butoir lui semble courte pour un étudiant qui souhaiterait tester les deux formations et basculer en inscription principale dans un cursus universitaire qui pourrait plus lui convenir. **Mme De Cacqueray** rappelle que les situations « au cas par cas » sont toujours examinées au regard des capacités d'accueil et de l'avancée des cours.

**Le VP Formation** propose au vote ce bornage en vue d'un arrêté de décision du Président d'AMU.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la proposition de bornage des périodes et modalités d'inscription pour l'année universitaire 2022/2023.**  
**(Annexe 5 du présent procès-verbal)**

#### **4)- Dates de campagne de sélection en master 1 (eCandidat) pour 2022/2023**

**Mme De Cacqueray** rappelle que la sélection des candidats en master 1 s'effectuera via « eCandidat », car l'ouverture de la plateforme « trouvermonmaster (TMM) » est reportée. En revanche, les établissements doivent rester attentifs à une possible date butoir de fin de campagne au niveau national. Dans un souci d'anticipation, il a été demandé aux composantes des dates de campagne dans l'éventualité où le calendrier unique ne serait pas mis en place.

**Mme De Cacqueray** indique que les dates varient entre composantes, car le dépôt de dossier est effectif dès le mois de février pour certaines (FEG, IAE) et jusqu'à fin juin pour d'autres (INSPE). En fonction des contraintes pédagogiques et organisationnelles, quelques formations en apprentissage ou en téléenseignement étendent le calendrier jusqu'en septembre (FDS, OSU).

Dans la condition où des composantes se verraient dans l'obligation de modifier la date de fermeture de la campagne de sélection en M1, **Mme De Cacqueray** déclare que ces modifications seraient votées à la CFVU du 3 mars prochain.

**M. Leoncini** demande si cette harmonisation nationale tiendra compte des périodes de délibération des jurys. En effet, lors de la deuxième session, il craint que les étudiants puissent exercer une pression supplémentaire sur les enseignants et que les recours soient démultipliés.

**le VP Formation** rappelle que la plupart des dossiers sont acceptés « sous réserve de réussite ». Il lui semble que la véritable contrainte serait le délai de délivrance des attestations au regard des inscriptions administratives. Il conviendra de libérer des places en fonction.

Il propose de procéder au vote des tableaux des composantes pour transmission au CA du 15 mars prochain.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, concernant les dates de campagne de sélection en master 1 pour les composantes : ALLSH, EJCAM, FDS, FDSP, FEG, FSMPPM, FSS, IAE, IEP, IMPGT, INSPE, OSU, Pharmacie.**  
**(Annexe 6 du présent procès-verbal)**

#### **5)- Charte « formation soutenue par AMU »**

**Le VP Formation** laisse la parole à **Mme Bozzo**, vice-présidente déléguée au développement des formations à l'international, qui explique le contexte de l'instauration de cette charte visant à valoriser certaines formations de qualité dispensées par les partenaires à l'étranger dans lesquelles interviennent les enseignants d'AMU.

Elle décrit ensuite les critères d'éligibilité et la procédure d'examen des demandes de soutien qui est proche de celle des diplômes en partenariat international (DPI). AMU pourra apporter son soutien pour l'ensemble des composantes dans la limite de trois projets par an.

**(voir support de présentation annexé au présent procès-verbal)**

**M. Leoncini** s'interroge sur cette restriction d'un soutien par composante lorsqu'elles sont de tailles différentes et demande si le processus se réalise dans le cadre de CIVIS.

**Le VP Formation** explique que l'objectif premier est de reconnaître l'implication des enseignants-chercheurs d'AMU qui dispensent des cours dans plusieurs formations à travers le monde et interviennent fortement dans la coconstruction de formations, notamment dans l'ingénierie pédagogique. Il est à ce jour question de soutenir les engagements de qualité qui apportent un éclairage particulier dans des diplômes non-accrédités par l'établissement. Il ajoute que la restriction annuelle permettra de maîtriser le risque de galvauder l'image d'AMU. Un développement par composante pourra être étudié lorsque le processus sera fiabilisé.

**Mme Bozzo** précise que le processus n'est pas lié à CIVIS, l'idée étant de soutenir également les partenaires du pourtour méditerranéen et autres.

**M. Magnouloux** entend cette aide au développement et s'interroge sur les avantages pour AMU et ses étudiants. Il souhaite également savoir si des projets sont en cours, auprès d'universités américaines ou européennes.

**Le VP Formation** indique que les interventions des enseignants seront mieux identifiées lorsqu'elles se déroulent, par exemple hors DPI. Cette identification concourt au rayonnement d'AMU et au repérage de potentiels de développement d'accords. A ce jour, un premier soutien pourrait être établi entre la FDSP et Bahreïn (Moyen-Orient).

**M. Paraponaris** demande si le processus de soutien sera à terme une étape préalable pour formaliser des DPI, ce que réfute **le VP Formation** qui rappelle qu'il s'agit de déterminer la valeur des interventions dans un partenariat souple.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, la Charte « formation soutenue par AMU » en faveur de programmes ou formations dispensés à l'étranger.**

**(Annexes 7A et B du présent procès-verbal)**

## **6)- Accréditation de l'offre de formation : Bilan et stratégie**

**Le VP Formation** rappelle que le processus en vue de l'accréditation de l'offre de formation est déployé en deux phases :

- l'autoévaluation de l'offre actuelle (RAE : Rapport d'autoévaluation, bilan-perspective)
- le projet de l'établissement (La stratégie formation 2024/2028)

- ***Bilan : rapport d'autoévaluation de l'offre actuelle (RAE)***

**Le VP Formation** indique que le RAE transmis aux membres de la CFVU est à ce jour informatif, car il sera complété par les volets « vie étudiante » et « école doctorale » en vue de la prochaine CFVU.

Il explique que ce bilan est effectué sur trois années universitaires du précédent contrat quinquennal (2018/19 ; 2019/20 ; 2020/21) et sera à retourner à l'Hcéres au plus tard le 15 juin 2022. Il propose donc de noter les remarques sur ce bilan qui doit être finalisé.

**M. Leoncini** demande si un bilan du niveau des étudiants au sortir du baccalauréat a été établi.

**Le VP Formation** reprend l'état des lieux et note que le taux de réussite des L1 avait augmenté en 2019/2020, mais il s'agit d'un constat difficile à analyser du fait de la pandémie et des règlements d'examens adaptés.

Quant au niveau des acquis fondamentaux, il est vrai que les remises à niveau n'étaient pas nécessaires auparavant à l'université, en français notamment.

Le GT « contenu de l'offre » se questionne sur un test de positionnement, sans stigmatiser l'étudiant, puisqu'il est question également d'accompagner ceux qui ont un très bon niveau. La gageure d'AMU est de réussir à personnaliser les parcours pour que chaque profil d'étudiants se répartisse dans une offre adaptée à l'insertion professionnelle et au développement personnel, et ce malgré les effectifs.

Les interventions de **MM. Leoncini et Magnouloux** relevant plus du projet d'établissement (UE « méthodologie » peu attractive et les innovations à prévoir sur les rythmes), **le VP Formation** propose de passer à la lecture du document de stratégie.

**(Voir annexe 8 du présent procès-verbal)**

- ***Projet : « La stratégie formation 2024/2028 »***

Afin de répondre aux préconisations de l'Hcéres, **le VP Formation** rappelle qu'AMU a décidé de procéder en trois phases :

- Niveau établissement : réflexion sur les grandes lignes stratégiques
- Niveau composante : appropriation de la stratégie d'établissement
- Niveau formation : déclinaison de cette stratégie

**Le VP Formation** rappelle la chronologie de la construction du document « stratégie formation 2024/2028 » qui est issu d'une consultation qui a débuté en mars 2021, auprès des vice-doyens formations afin de lister les points forts et les points faibles de la précédente accréditation, et de répondre aux interrogations (notamment sur les instituts). L'équipe de gouvernance formation a rencontré par la suite les directeurs de composantes, et une CFVU de réflexion le 7 juillet 2021 a été organisée. Des groupes de travail (GT) ont ensuite été constitués, fin septembre

2021, pour travailler sur « la soutenabilité pédagogique » et « le contenu » de l'offre de formation. Ce document finalisé a été relu par les vice-présidents d'AMU.

Il propose à la CFVU de se prononcer sur des améliorations à apporter au document stratégique qui leur a été transmis, soit pour amender ce texte et le diffuser aux composantes, soit pour procéder à un nouvel arbitrage, auquel cas le vote serait reporté à la CFVU de mars.

**Le VP formation** rappelle que le projet est de mettre en place une politique d'offre de formation où le parcours de l'étudiant est au centre, pour les cycles licence et master, et de permettre aux composantes fortes de leur culture et de leurs spécificités d'adapter les rythmes et contenus de cette offre personnalisable. Par exemple, la FDSP a mis en place des UE PEP'S interdisciplinaires « animal et droit », et la FDS l'intègre au niveau du parcours « métiers de l'informatique » afin d'adapter les cursus aux projets étudiants en augmentant le niveau de qualité.

**M. Magnouloux** demande comment intégrer ces parcours, à savoir s'il est question de remplacer les rythmes « soutien, régulier, renforcé » ou de les combiner.

**Le VP Formation** explique que ces UE ou formations peuvent s'associer à ces rythmes. A la FEG, le projet pourrait être mené dans le cadre de DREAM U pour être financé, par exemple autour des thématiques « Economie et Europe » et ensuite se développer dans la perspective de CIVIS.

**M. Leoncini** revient sur les évaluations et s'interroge sur une politique d'harmonisation des notes, en instaurant par exemple : des quotas sur le nombre de mentions « très bien », ou bien, en effectuant un contrôle des moyennes dans certaines UE qui permettent d'en compenser d'autres sans trop d'effort. Il lui semble qu'un cadrage sur des UE stratégiques pourrait donner de la valeur aux disciplines difficiles à acquérir. Il estime que les évaluations qui attribuent de bonnes notes ne signifient pas que l'on soit bien formé. Il se réfère notamment aux UE à choix ou celles ajoutées pour augmenter le taux de réussite.

**Le VP Formation** indique que réglementairement les évaluations doivent être constituées en blocs de compétences et de connaissances qui ont vocation à regrouper des matières. Il revient aux équipes pédagogiques de déterminer un équilibre entre les disciplines. Par exemple, au sein d'un bloc de compétences comme : « être capable de mesurer l'effort », les matières « physiologie », « mathématiques » et « sport » vont être essentielles. De ce fait, l'équipe pédagogique décide que des matières transversales ne peuvent pas compenser ce bloc.

**M. Leoncini** souligne que cette vigilance est effectivement nécessaire, mais ne tient pas à revenir sur l'approche par compétence qui lui paraît être une aberration administrative.

Il préconise de mettre en valeur dans le document stratégique les équipes pédagogiques, car l'un des éléments attractifs est le niveau de formation et la reconnaissance internationale des enseignants-chercheurs. Il souhaite qu'AMU communique sur cette richesse humaine qui les différencie de « répétiteurs », comme une intelligence artificielle pourrait le faire. Il encourage à promouvoir la qualité scientifique afin de se distinguer des autres établissements qui dispensent les mêmes disciplines.

Il estime que pour accéder à une visibilité internationale, une ambition autre que la mise en place de directives ministérielles est nécessaire. Il soutient l'idée de mettre l'étudiant au centre, mais en élevant le rang de l'université autrement que par des programmes et contenus, et pour cela AMU doit également développer une personnalité.

**Le VP Formation et Mme De Cacqueray** abondent en ce sens, et indiquent que la stratégie d'AMU est bien axée sur l'adossement à la recherche, et le développement de l'esprit critique. Ils indiquent que le document sera complété en appuyant sur l'excellence et l'engagement des enseignants.

**M. Gandoulphe** suggère que le terme « en anglais » soit supprimé dans le chapitre 2.2.2 du document, dans la perspective de développement du multilinguisme.

**Mme Bagnol** revient sur la personnalisation des parcours, comme les UE « intégratives », et s'interroge sur cette possibilité dans la filière médecine. Elle suggère d'intégrer des UE optionnelles. En effet, dans le cadre de la réforme du deuxième cycle en médecine (R2C), le programme va comprendre 10% de parcours personnel qui permettront l'obtention de points par le biais d'activités associatives, ou bien encore en attestant d'un niveau de langue étrangère.

**Mme Chaumoitre** rappelle le contexte. Le décret est paru le 21 septembre 2021 et des précisions sur cette réforme sont attendues pour les programmes en quatrième et cinquième années de médecine, notamment sur : la répartition des stages, les nouveaux enseignements, l'organisation des épreuves dématérialisées nationales (EDN) et les examens cliniques objectifs structurés (ECOS).

La Faculté SMPM réfléchit à valoriser le parcours hors université par des UE optionnelles, comme cela existe déjà pour le service de santé des armées. Une réunion est prévue avec les référents de deuxième cycle dans un premier temps, puis seront associés les étudiants élus dans les conseils pour la phase accréditation.

**M. Leoncini** revient sur la réforme très controversée du Bac qui risque encore d'évoluer à la suite des élections présidentielles. Aussi, il s'interroge sur la souplesse de la stratégie d'AMU si un remaniement du MESRI changeait les orientations annoncées.

**Le VP Formation** se dit confiant quant aux engagements proposés par AMU, et selon les modifications apportées au Bac, les lacunes pourront être compensées par les parcours à choix.

**M. Paraponaris** ajoute que lors des réunions vice-doyens formation, il a été question de travailler sur des modules communs inter composantes, comme les « mathématiques ». En effet, le choix des spécialités du Bac effectué par les lycéens, souvent mal informés, a été très dommageable pour les L1.

**M. Leoncini** estime que certaines UE vont corriger la faillite de l'enseignement secondaire et le test de niveau pourrait même, à terme, devenir un test d'entrée.

Il est conscient que le projet doit être mis en œuvre, mais regrette que cela se fasse sur la base d'un Bac qui n'a plus de sens selon lui, si les disciplines fondamentales sont optionnelles dans le secondaire et qu'il revient à l'enseignement supérieur de les dispenser.

**Le VP Formation** réfute cette notion de tests d'entrée. Il explique qu'AMU évalue l'intérêt d'un test de niveau pour répertorier les besoins pédagogiques dans certaines mentions, et ainsi adapter le contenu du « soutien ».

**Mme De Cacqueray** rappelle que bien avant la réforme du Bac (décret du 16 juillet 2018), certains profils de lycéens peinaient à suivre dans les formations non sélectives. Ainsi, l'outil « Parcoursup » a été mis en place afin de participer à l'orientation des étudiants, et de proposer des remédiations par la procédure « oui si ». A cette fin, le contenu « soutien » doit être amélioré. **M. Leoncini** dénonce la complexité de cette procédure de candidature qui impose notamment des lettres de motivations.

**M. Pellegrino** se dit plutôt satisfait des « UE réussite » mises en place à la FDSP pour acquérir de la méthodologie, car le dispositif a permis à la majorité des étudiants en « oui si » de poursuivre leur cursus. **Mme Bagnol** abonde en ce sens, car en tant qu'ancienne élue au conseil de cette composante, elle avait eu de bons retours de ces étudiants et elle serait d'avis d'élargir l'accompagnement.

**Le VP Formation** ignore à ce jour quel profil de public en retire un réel bénéfice, aussi un bilan des composantes sur l'efficacité de cet accompagnement est en cours. Le dispositif pourra être étendu en fonction des analyses :

- **FDS** : PES (prépa aux études scientifiques, dont le nouvel intitulé est « L1 en 2 ans »)  
AMNS (année de mise à niveau scientifique)
- **FDSP** : PARL (Parcours d'Accompagnement pour la Réussite en Licence)
- **FEG** : PARI (Parcours d'accompagnement à la Réussite Individualisé)

**M. Leoncini** approuve ce bilan nécessaire et souhaiterait qu'en parallèle un rapport sur les ressources humaines soit établi. En effet, il lui semble que le potentiel d'enseignants statutaires diminue alors que les missions administratives et pédagogiques augmentent (temps de présence devant les étudiants, encadrement de stage, de mémoire...). Il se demande si ce projet ambitieux sera suivi de recrutements d'enseignants-chercheurs.

**Le VP Formation** rappelle que les stages et suivis de projets étudiants font partie du service enseignant et l'invite à se rapprocher de la direction de sa composante à ce sujet. Par ailleurs, il indique que l'actuel GVT (glissement vieillesse technicité) contribuant aux variations de masse salariale ne permet pas d'organiser les campagnes d'emplois souhaitées.

En revanche, il précise que des recrutements pérennes ont cependant pu être effectués sur les financements de la loi ORE depuis deux ans, et que le GVT s'inversera à terme.

Il constate également une forte augmentation des ressources propres de l'établissement grâce notamment à l'apprentissage (en 2019 : 6 millions d'euros, et en 2021 : 15 millions d'euros).

Il a conscience que la croissance des ressources et des projets induisent une augmentation de la charge de travail des personnels, aussi dans un souci d'optimiser ces heures, il propose dans un premier temps que les nouveaux projets viennent renforcer les existants afin d'en améliorer le suivi sur les prochaines années.

Il indique ensuite qu'un calcul des ressources pérennes devra être effectué afin de recruter des enseignants-chercheurs et de projeter un modèle économique lié aux financements de l'apprentissage.

Enfin, concernant la recherche, il lui semble intéressant de déterminer le temps qui pourrait être dégagé sur des travaux externalisables, comme des traductions.

**M. Leoncini** se demande si réviser le nombre d'heures de CM par rapport aux heures de TP/TD permettrait de compenser la baisse du niveau académique et d'augmenter la présence devant les étudiants, par exemple en proposant une heure de TD à la place de deux heures de CM. Il concède que cela demande une grande réorganisation, particulièrement pour les langues étrangères.

**Le VP Formation** indique qu'à cette problématique organisationnelle s'ajoute la gestion financière des grilles CM/TP/TD qui sont réglementaires.

**M. Magnouloux** revient sur les parcours « soutien » et demande si les groupes seront gérés à l'échelle de l'établissement ou de la composante, car les difficultés ne sont vraisemblablement pas les mêmes. En effet, à la FDS le constat paraît positif alors qu'il n'est pas convaincu des résultats obtenus via le PARI à la FEG.

**Le VP Formation** explique que les composantes pourront se saisir de l'objectif commun qui sera fixé par AMU, car de fait, les profils étudiants et les attendus de ce contenu « soutien » sont variables par composante.

**M. Leoncini** demande si dans le prolongement de cette voie « soutien », des propositions d'orientations vers d'autres composantes pourraient être facilitées selon les capacités développées par l'étudiant. Il suggère de réfléchir sur le niveau minimum à acquérir en licence pour limiter la précipitation vers les masters « de droit », et de proposer des orientations inter composantes. Pour terminer, il souhaite un point de vigilance sur le positionnement qu'AMU occupe sur le territoire avec son identité méditerranéenne. En effet, l'établissement doit être garante d'une offre de

formation qui ne soit pas assimilée à l'environnement concurrentiel parisien avec l'essor des écoles supérieures (HEC, polytechniques...).

**Mme De Cacqueray** atteste que la problématique de la réorientation inter composantes est déjà amorcée avec la réforme du BUT. Dans le cadre du GT piloté avec le SUIO, il est question d'un élargissement des voies de passerelles, comme la licence professionnelle vers la licence générale, ou inversement. Cette perspective a pour but de lutter contre l'échec et d'accueillir des publics variés. Les discussions sur le thème de « *comment mieux orienter les étudiants ?* » intègrent le paramètre d'une poursuite en master « non automatisée ». A ce propos, des solutions doivent être apportées aux étudiants, comme la possibilité d'une insertion professionnelle avec un retour en master sous un régime d'alternance.

**Le VP Formation** ajoute qu'un financement est fléché dans le programme A\*Midex pour ces passerelles et certains accords ont déjà été entrepris avec des partenaires (ex : AFPA) pour les réorientations professionnelles. L'objectif de la mission de service public d'AMU est de gérer les niveaux hétérogènes des étudiants et de révéler les appétences de chaque profil depuis le niveau « soutien » jusqu'à « excellence ».

**M. Leoncini** demande si les niveaux intermédiaires (DEUG, DEUST, maîtrise) vont être maintenus et s'ils ne contraignent pas le projet de cette future offre de formation. **Mme De Cacqueray** confirme ce maintien, notamment pour les professions réglementées qui ne sont accessibles qu'au niveau Bac+4.

**Mme Chaumoitre** s'interroge sur l'accréditation du troisième cycle pour les diplômes d'Etat en santé, car la FSMPM gère 44 diplômes d'Internes. **Mme Almeras** propose de revenir vers la composante pour échanger.

**M. Leoncini** souhaite un éclaircissement sur la stratégie de communication d'AMU au regard de la future offre de formation, car certains dysfonctionnements ont été notés, en particulier pour une nouvelle formation ouverte récemment à la FDS.

**Le VP Formation** explique qu'une réorganisation est en cours à la « Dircom » d'AMU. Des discussions vont être menées relativement à la politique de communication de l'établissement et à la latitude à donner aux composantes.

**Le VP Formation** propose ensuite au vote cette politique générale, intégrant les demandes de modifications. Il remercie toutes les équipes pour la rédaction de ce document.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet d'établissement : « La stratégie formation 2024/2028 ».**

**(Annexe 9 du présent procès-verbal)**



L'ordre du jour étant épuisé : le VP Formation lève la séance à 16h10.



Lionel NICOD,  
Vice-Président Formation